

# **COV – AD 19.11.2025**

## **rappor t de la commission financière**

En préambule, nous relevons la qualité du travail effectué pour l'élaboration des budgets, tant du côté de l'administration et de la direction, que du côté du comité directeur.

Le budget de fonctionnement présente une contribution des communes à la baisse. Cet effort envers les finances communes est primordial afin de travailler en confiance et dans un bon esprit de collaboration.

La ComFin relève également la disponibilité des collaborateurs pour nous fournir les informations attendues. L'utilisation de l'application WEDO facilite également l'accès aux documents et a permis une gestion efficiente du temps pour élaborer ce préavis.

### **Point 3 de l'ordre du jour : budget du compte de résultats 2026**

Le budget 2026 présente un total de charges de 14'048'371,25 CHF, dont 65.3% à charge des communes, pour un montant de 9'166'923,60 CHF. A relever que, par rapport aux budgets 2024 et 2025, le budget 2026 présente une proportion identique (env. 2/3) à charge des communes, qui voient une très légère baisse de 1,7% dans leurs charges de transfert.

Le document présenté, ainsi que les commentaires permettent de comprendre les éléments faisant partie de ce budget.

Il est pris note que l'indexation des salaires se base sur un taux de 0.4%. La commission financière salue la proposition du comité, qui se distancie de la décision de l'État de ne pas valoriser les salaires de son propre personnel, bien que cela crée un léger décalage entre collègues travaillant sur le même site.

Sous 0220.3132.02, la ComFin a reçu l'information de la volonté du comité directeur de créer une grille salariale spécifique pour le COV (étant donné 2 cas particuliers). La ComFin s'interroge sur la pertinence de cette utilisation d'argent public, ceci pour plusieurs raisons, en lien avec les arguments donnés par la délégation du comité directeur :

- quelle raison de se démarquer aussi fortement du système actuel (utilisé par les autres associations intercommunales de la Veveyse) ?
- pourquoi le faire pour une minorité du personnel, créant également une très forte disparité entre collègues « ASSCOV » - « COV » ?

La ComFin encourage le comité directeur à ne pas se démarquer des grilles salariales actuellement utilisées dans toutes les associations intercommunales. Les bénéfices en seront tant financiers (du point de vue communal) que fonctionnels, pour une Veveyse unie ; cet encouragement à travailler de manière concertée et à mutualiser les forces va permettre de gérer également les contributions futures des communes de manière maîtrisée.

Sous 2170.3132.00, il est relevé que la demande de la commission financière de transférer la charge intitulée « mandat président commission de bâtisse » dans les projets eux-mêmes a finalement été prise en compte, ce qui améliore la transparence dans le coût des projets et les frais financiers qui sont liés.

Globalement, il apparaît que les dépenses sont sous contrôle et la part à charge des communes reste dans l'ordre de grandeur des montants des années précédentes, avec une légère baisse.

En conclusion, pour le budget de résultats 2026, la commission financière donne son préavis favorable, avec la recommandation au comité directeur de reconsidérer la dépense pour la mise en place d'une grille salariale unique et spécifique, en lançant une réflexion de district avant tout action.

#### **Point 4 de l'ordre du jour : budget d'investissement 2026**

Aucun nouvel investissement n'est à l'ordre du jour et il n'y a ainsi pas de préavis à formuler.

Comme dans le passé, la commission financière réitère sa demande à la commission des bâtiments d'utiliser le tableau de suivi de projets, en estimant au plus près les dépenses à venir, ainsi que de veiller à anticiper et annoncer tout dépassement en respectant le règlement des finances.

#### **Point 5 de l'ordre du jour : planification financière à 15 ans**

La commission financière prend note que les chiffres présentés dans le passé n'ont pas été mis à jour, faute d'information de la part de la commission des bâtiments. Comme déjà évoqué précédemment, il va de soi que le comité directeur doit faire preuve de vigilance par rapport à l'amplitude des sommes en jeu, et des incidences pour les communes à moyen terme. Tout information, dans le respect du degré de précision (de plus ou moins 50% à plus ou moins 5% - donc de l'avancement des études et projets), est bénéfique et nécessaire.

La commission financière soutient également de poursuivre les démarches – en cours - des administrations du COV et l'ACV pour établir une planification financière de district, ce qui donnera de la transparence dans l'évolution des charges de transfert et également l'établissement de choix dans les futurs investissements. Il est en effet primordial que les projets prioritaires et les effets financiers induits soient assumables par la population de toutes les communes de la Veveyse, ceci dans une perspective à moyen terme

Chatel-St-Denis, le 16 novembre 2025

La commission financière

Noémie Berthoud

Charles Ducrot

Laurent Menoud